



caisse de retraites du personnel de la ratp



En cours

Demande de retraite personnelle

Caisse de Retraites du Personnel de la RATP
201 rue Carnot
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

www.crpratp.fr

DEMANDE DE RETRAITE PERSONNELLE

Informations pratiques

Vous avez exercé une activité salariée à la RATP. Avec cette demande vous pouvez obtenir votre retraite auprès de la Caisse de Retraites du Personnel de la RATP, **ainsi que la majoration pour enfants.**

Cette demande ne permet pas d'obtenir la retraite auprès des autres régimes.

Nous vous recommandons de déposer votre demande auprès de notre organisme **quatre à six mois** avant la date que vous choisirez comme point de départ de votre retraite. Toute demande prématurée sera retournée.

Adressez-nous votre demande complétée, datée, signée et accompagnée des justificatifs demandés.

Si vous avez trois enfants et remplissez les conditions nécessaires pour bénéficier de la majoration pour enfants, vous devrez compléter les sections correspondantes à ce droit dans ce document. Veuillez également joindre toutes les pièces justificatives demandées pour faire droit à votre demande.

Si les conditions d'attribution de la majoration pour enfants, fixées à l'article 25 du décret n° 2008-637 du 30 juin 2008 ne sont pas remplies, nous vous invitons à déposer une nouvelle demande via le formulaire « Demande de majoration pour enfants » disponible sur notre site (Mes formulaires), dès lors que ces dernières le seront.

Nos conseillers retraite sont à votre disposition. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies par cette demande font l'objet de traitements. Le responsable du traitement est la Caisse de retraites du personnel de la RATP. Les finalités poursuivies par ces traitements sont le calcul et la liquidation de votre pension de retraite du régime spécial du personnel de la RATP. Les données à caractères personnel de ce traitement sont conservées pendant la durée du versement de la pension de retraite à compter de la collecte. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. A cet effet, vous pouvez prendre contact directement avec la Caisse de retraites du personnel de la RATP.

DEMANDE DE RETRAITE PERSONNELLE

à la date du :

La date indiquée est obligatoirement le 1^{er} jour d'un mois et ne peut être antérieure au dépôt de la demande, sauf en cas de décision de réforme.

VOTRE IDENTITE

Madame ☐ Monsieur ☐ Matricule RATP :

NOM (nom patronymique) en majuscules :

PRENOMS (soulignez le prénom usuel) :

NOM D'USAGE (facultatif et s'il y a lieu) :

Né(e) le

 à

Département Pays

N° de Sécurité Sociale

VOS COORDONNEES :

Adresse : (précisez, s'il y a lieu : villa – lotissement – cité – résidence – escalier – étage.)

N° : Nom de la voie :

Complément d'adresse : (lieu-dit...) :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :@.....

VOTRE SITUATION DE FAMILLE ACTUELLE

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacs ☐ En concubinage ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve):

Ou

Depuis le

Depuis le

Votre conjoint(e), partenaire PACS, concubin(e) :

Madame ☐ Monsieur ☐

Son nom de famille (nom de naissance):

Son nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu):

Ses prénoms (soulignez le prénom usuel) :

N° de Sécurité Sociale

UNIONS PRECEDENTES (le cas échéant) :

1^{ère} union avecné(e) le/...../..... A

☐ Marié(e) ☐ Pacs ☐ En concubinage
Depuis le | | | | | | | |

☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve):
Depuis le | | | | | | | |

2^{ème} union avecné(e) le/...../..... A

☐ Marié(e) ☐ Pacs ☐ En concubinage
Depuis le | | | | | | | |

☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve):
Depuis le | | | | | | | |

3^{ème} union avecné(e) le/...../..... A

☐ Marié(e) ☐ Pacs ☐ En concubinage
Depuis le | | | | | | | |

☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Veuf (ve):
Depuis le | | | | | | | |

VOS ENFANTS ET CEUX QUE VOUS AVEZ ELEVES

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, les enfants adoptés, recueillis.

Indiquez pour chaque enfant : la ou (les) période(s) durant laquelle (lesquelles) vous l'avez élevé depuis sa naissance ou sa date d'adoption ou sa prise en charge effective.

Prénoms (et éventuellement Nom de famille)	Date de		Lien de parenté (1)	Périodes durant laquelle vous avez élevé cet enfant		n° union	Invalidité
	Naissance	Décès (le cas échéant)		du	au		

(1) Précisez:

Légitime pour un enfant né(e) dans le cadre du mariage,
Naturel reconnu pour un enfant né(e) dans le cadre d'une union autre que le mariage,
Adopté pour un enfant né(e) adoptif (jugement),
Délégation pour un enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale,
Tutelle pour un enfant placé sous tutelle,
Recueilli pour un enfant recueilli à votre foyer.

Référence réglementaire :

Article 25 du décret n°2008-637 du 30 juin 2008 en vigueur au 1^{er} septembre 2023

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE CESSATION D'ACTIVITÉ SALARIÉ ET CUMUL EMPLOI RETRAITE

Je soussigné(e) :

NOM DE FAMILLE (nom de naissance) :

Prénoms :

Matricule :

☐ Déclare sur l'honneur avoir cessé toute activité salariée et être radié(e) des effectifs le :

NB : Si vous êtes en congés payés ou si vous bénéficiez d'un Compte Epargne Temps, la date à indiquer n'est pas celle de votre arrêt de travail mais la date à laquelle vous ne faites plus partie du personnel de l'entreprise.

Nom et SIRET du dernier employeur :
.....

Le numéro SIRET est à compléter si votre dernier employeur n'est pas la RATP.

☐ Dans le cadre de la législation du cumul emploi-retraite (articles L161-22 et D161-2-5 et suivants du code de la sécurité sociale), je reconnais avoir pris connaissance que j'ai l'obligation de déclarer à la CRP RATP toute reprise d'activité rémunérée et qu'à défaut de remplir cette obligation, je m'expose, si les conditions de cumul ne sont pas remplies, à devoir rembourser les arrérages de pension indûment perçus.

Si la première retraite de base dont vous bénéficiez prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la poursuite ou la reprise d'une activité salariée ou non salariée, après la date de départ de cette retraite, n'ouvre aucun nouveau droit à retraite auprès des régimes de base ou complémentaires.

Fait à :

Signature :

Le

--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et avoir pris connaissance des risques encourus en cas de fausse déclaration.

Je m'engage :

- À faciliter toute enquête pour les vérifier.
- À signaler immédiatement tout changement de situation, y compris les changements d'adresse, qui peuvent être réalisés en ligne dans votre espace personnel.

Fait à :

Signature :

Le

--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.



Si vous vous êtes trompé, signalez-le-nous : nous corrigerons les données concernées. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous ne serez pas sanctionné : vous devez seulement rembourser les sommes perçues en trop.

Justificatifs (originaux ou photocopies) à fournir

Dans tous les cas	- Votre carte d'identité, ou passeport et une copie intégrale d'acte de naissance. - Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (RICE). - Votre avis d'imposition N-2
Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants	- Copie intégrale d'acte de naissance par enfant
S'il y a lieu	- Jugement de divorce intégral

Pour bénéficier de la majoration pour enfants, nous vous remercions de bien vouloir fournir en plus, en fonction de la situation de vos enfants, les pièces justificatives suivantes :

Enfant dont la filiation est établie		Justificatifs pour la condition de mariage	Justificatifs pour les enfants donnant droit à majoration
Enfant de l'affilié	Légitime	Néant	• Acte de naissance avec mentions marginales • Jugement d'adoption
	Naturel reconnu par les deux parents		
	Adopté		
Enfant du conjoint de l'affilié	Légitime	Extrait d'acte de mariage	• Acte de naissance avec mentions marginales • Jugement d'adoption
	Naturel reconnu		
	Adopté		
Enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale	En faveur de l'affilié	Néant	Jugement intégral relatif à la délégation de l'autorité parentale
	En faveur du conjoint de l'affilié	Extrait d'acte de mariage	
Enfant placé sous tutelle	De l'affilié	Néant	Jugement intégral relatif à la tutelle
	Du conjoint de l'affilié	Extrait d'acte de mariage	

Enfant recueilli	Justificatifs pour la condition de mariage	Justificatifs pour les enfants donnant droit à majoration
Au foyer du titulaire de la pension	Néant	• Attestation des prestations familiales - Ou • Supplément familial de traitement - Ou • Avis d'imposition
Au foyer du conjoint du titulaire de la pension	Extrait d'acte de mariage	• Attestation des prestations familiales - Ou • Attestations supplément familial de traitement - Ou • Avis d'imposition

Nous vous remercions de nous faire part de toute modification de votre situation, même temporaire.

Tout changement d'adresse devra être signalé, soit par courrier par lettre datée et signée, soit directement en ligne dans votre espace personnel : www.crpratap.fr

Tout élément porté à la connaissance de la caisse indiquant un changement de situation donnera lieu à suspension de la pension jusqu'à régularisation de la part de l'assuré.